

sont remis au propriétaire. Par la suite, si le projet s'avère un succès, la différence lui est entièrement remise.<sup>(1)(2)</sup>

## B. Les autochtones

Le Nouveau-Brunswick possède 15 bandes indiennes réparties sur environ 21 000 acres de terres.<sup>(3)</sup> Représentés par l'Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, ces groupes d'autochtones ont fait valoir certaines inquiétudes ayant trait à l'avenir de leurs ressources et de leurs activités forestières. En plus d'être inquiets au sujet de la perpétuation d'activités traditionnelles telles la chasse et la pêche, les autochtones ont exposé leurs appréhensions sur les thèmes suivants:<sup>(4)</sup>

- ° des 500 000 \$ inclus dans l'entente fédérale-provinciale (1984-1989) au sujet du reboisement des terres fédérales, seulement 20 000 \$ seraient voués à la mise en valeur des terres forestières des réserves indiennes;
- ° bon nombre de réserves n'auraient pas suffisamment de terres forestières pouvant être exploitées; revendiquant le droit d'utiliser plus de terres, les Indiens espèrent ainsi avoir accès à plus de ressources;
- ° l'accès à leurs forêts devrait être facilité par la construction de routes; de plus, les besoins de formation d'un personnel spécialisé en sylviculture se font grandement sentir.

A l'heure actuelle, les réserves indiennes du Nouveau-Brunswick représentent environ 14 000 acres ou 56,6 km<sup>2</sup> de forêts exploitables.<sup>(5)</sup> Cela équivaut à environ 0,1 % des terres boisées productives de la province. Si l'on applique ce rapport aux 77,4 millions de dollars

---

(1) Gérard Arseneau, fascicule n<sup>o</sup> 51, le 25 octobre 1985, p. 100.

(2) Jane O'Hara, "Canada's vanishing forests", Maclean's, le 14 janvier 1985, p. 39.

(3) Graydon Nicholas, Union des Indiens du Nouveau-Brunswick, fascicule n<sup>o</sup> 53, le 29 octobre 1985, p. 76.

(4) Ibid., p. 49.

(5) Ibid., p. 78.